

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**et des Décisions du Maire**

**Séance du Vendredi 30 Juin 2017.**

L'An deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin, à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19

P. RIO – D. ATIG – F. OGBI - Y. LEBRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - A. ZERKAL- S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR – C. MABANZA – T. DIAWARA – S. GIBERT – K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 10

C. TAWAB KEBAY représentée par F. OGBI – A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR – M. AUBRY représentée par C. MABANZA – M. RAMI représentée par Y. LEBRIAND – Y. ITOUA représentée par F. NDOMBELE – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – S. GAUBIER représenté par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents excusés : 5

G. BINOIS – C. RENKLICAY – P. TROADEC – D. DIARRA – C. M'PIANA.

Absents : 1

S. BENDIAB.

***Délibération N° DEL – 2017 – 0069 : « Approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart ».***

**Le Conseil Municipal,**

Page 1 sur 2

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-5-1,

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/955 du 15 décembre 2015 portant création, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, de la Communauté d'Agglomération Seine Essonne, de la Communauté d'Agglomération de Sénart et de la Communauté d'Agglomération de Sénart en Essonne avec extension à la Commune de Grigny,

**Vu** l'arrêté n°2015350-0010 du 16 décembre de Monsieur le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, ainsi nommée par arrêté inter préfectoral susvisé,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2016 portant sur l'approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

**Vu** le courrier adressé par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, en date du 4 avril 2017, reçu le 11 avril 2017 en Mairie de Grigny, et notifiant le projet de statuts et ses annexes,

**Considérant** que le projet de statuts de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart correspond aux textes en vigueur, décisions prises et modalités convenues,

**Le Conseil Municipal,**

**Approuve** les statuts proposés de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, ainsi que les annexes relatives aux compétences exercées et à leur contenu au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire  
  
Philippe RIO

Vote : à l'unanimité.

Ne participent pas au vote: 2 (K. OUKBI – A. LAMOTHE).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

Transmis au contrôle de légalité le :

- 7 JUIL. 2017

- 7 IIIII 2017